

AMBASSADE DE SUISSE

A.01.4. - Md/lp
N.50.1.3.

Washington, le 9 décembre 1964

C i r c u l a i r e No 388

aux Représentations consulaires suisses aux Etats-Unis

Association de la Suisse aux
arrangements monétaires conclus
par dix pays membres du Fonds
Monétaire International

Messieurs,

Le 11 juin 1964, la Suisse s'est associée aux arrangements conclus, en octobre 1962, par dix nations industrielles membres de cette institution et connus sous le nom de "General Arrangements to Borrow". Par ces arrangements, les dix pays en question, qui sont les Etats-Unis d'Amérique, la République fédérale d'Allemagne, le Royaume-Uni, la France, l'Italie, le Japon, le Canada, les Pays-Bas, la Belgique et la Suède, se sont engagés à prêter au Fonds, chacun dans sa propre monnaie, des sommes dont le total atteindrait au maximum la valeur de six milliards de dollars, afin de prévenir une crise éventuelle du système monétaire international ou d'y porter remède.

La Suisse, n'étant pas membre du Fonds Monétaire International, ne fut pas un des membres fondateurs de ce "club". Elle s'est toutefois engagée, par un échange de lettres



- 2 -

avec M. Pierre-Paul Schweizer, Directeur du Fonds Monétaire International, à prêter à celui-ci, s'il estime devoir en faire la requête, un montant pouvant s'élever jusqu'à 865 millions de francs suisses.

L'échange de lettres du 11 juin dernier précisait encore que des accords d'exécution destinés à simplifier la procédure pourraient être conclus entre la Suisse et certains pays membres du "club". Un tel accord vient d'être conclu entre la Banque Nationale suisse et la Federal Reserve Bank of New York, en date du 20 novembre 1964. Il fournit le cadre dans lequel chacun des deux pays pourra, en cas de nécessité, accorder à l'autre une assistance monétaire sous forme de crédits à moyen terme.

Veillez agréer, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Ambassadeur de Suisse :

[Signature]